

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Guinée	
TITRE DU PROJET : « Projet de transition : Secrétariat Permanent, Réconciliation et cohésion sociale »	
NUMERO Projet / MPTF Gateway : PBF/IRF-167, MPTF ID: 105553	
Modalité de financement PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire:
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc): PNUD (L), HCDH, Primature, Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté, Ministère de la Justice, Départements ministériels, agences du SNU, et OSC impliquées dans la mise en œuvre des projets financés par PBSO (IRF et PRF), ACORD, WANEP, ensemble des agences du SNU	
Date estimative de début du projet¹: 1 ^{er} janvier 2017 (rétroactivement au transfert de la 1 ^{ère} tranche) Durée du projet en mois :² 30 mois (révision de septembre 2017) Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Conakry, avec un suivi du portefeuille sur l'ensemble du territoire	
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) : PNUD: \$ 1 382 661 USD HCDH : \$ 150 000 USD Total PBF : \$ 1 532 662 USD (révision de septembre 2017) <i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO; et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i>	
Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : Budget total du projet :1 532 662 USD	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

PBF 1ère tranche:	PBF 2ème tranche*: révision avec cout de septembre 2017	PBF 3ème tranche*:	__ tranche
PNUD: \$ 696 808 HCDH: \$ 150,000	PNUD: \$ 685,854	XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX	XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX
Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant: Le projet vise à accompagner la mise en œuvre efficace des projets financés par le Fonds de Consolidation de la Paix ainsi que la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix tout en assurant un appui technique et stratégique aux agences du SNU et la continuité des liens opérationnels avec le PBSO.			
Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.			
Marqueur genre du projet³ : 2 Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : Aucun montant n'est alloué directement à l'égalité des sexes / renforcement. Le secrétariat appuie les agences dans l'intégration de ces dimensions dans les projets et leur mise en œuvre.			
Marqueur risque du projet⁴ : _____			
Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : 4 (Ré)-établissement des services administratifs essentiels : 4.3. Gouvernance de ressources de consolidation de la Paix (y compris le Secrétariat PBF) 2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends : (2.1) Réconciliation nationale ; Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue: Effet 1 de l'UNDAF 2018-2022 : Les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme ; Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue: ODD 16			

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux



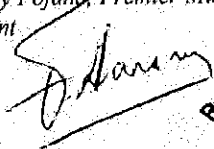
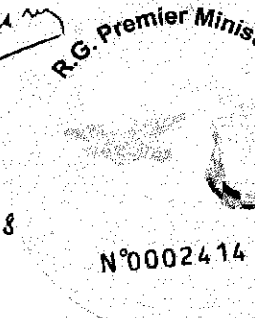
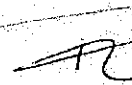

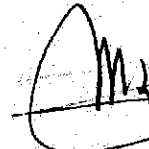

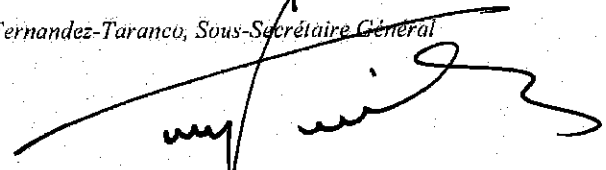
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>Type de soumission :</p> <p>Nouveau projet <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas:</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 1 an</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF additionnel : <input checked="" type="checkbox"/> Budget additionnel par agence récipiendaire: PNUD : USD 499 891,16 USD</p> <p>Justification courte pour la révision: La révision vise à étendre la durée du projet de transition afin de permettre la continuité de l'accompagnement du secrétariat au portefeuille de projets jusqu'en juin 2020, tout en contribuant à la prise en charge du Conseiller en Paix et Développement pour l'année 2019. <i>NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	--

SIGNATURES DU PROJET :

(Pour les projets financés par l'IRF)

<p>Entités bénéficiaires de l'ONU</p> <p><i>M. Lionel Laurens, Directeur Pays, PNUD</i></p> <p>Signature </p> <p>PNUD </p> <p>Date et cachet 31/12/2018</p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p><i>SEM. Kassory Fofana, Premier Ministre, Chef du Gouvernement</i></p> <p>Signature </p> <p>R.G. Premier Ministre </p> <p>République de Guinée</p> <p>Date et cachet 05/12/18</p>
<p><i>M. Patrice Vahard, Représentant du HCDH</i></p> <p>Signature </p> <p>HCDH </p> <p>Date et cachet</p>	<p>Coordonnateur Résident (CR)</p> <p><i>Dr. Georges Ki-Zerbo, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies aj.</i></p> <p>Signature </p> <p>Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies </p> <p>Date et cachet</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire Général</i></p> <p>Signature </p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p>Date et cachet 13/12/2018</p>	

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du Fonds

a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix :

Le Projet de transition Secrétariat Permanent, Réconciliation et Cohésion sociale avait été développé afin d'accompagner la transition entre le Second Plan prioritaire de Consolidation de la Paix et la troisième phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix à la République de Guinée.

Ce projet visait à :

- Appuyer techniquement la Primature pour que soit mis en œuvre le processus de réconciliation nationale en Guinée sur la base des recommandations de la CPRN (Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale) ;
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente de prévention des conflits et de consolidation de la paix et d'une infrastructure nationale de paix et de renforcement de la cohésion sociale ;
- Renforcer l'appui du Secrétariat Permanent du Comité de pilotage pour appuyer la transition et le processus d'identification de projet.

Cependant le projet a accumulé des retards dans ces trois domaines d'intervention.

Si un avant-projet de loi a été préparé par le « comité technique sur la réconciliation nationale » créé par la Primature (Arrêté A/2017/1163/PM/CAB/SGG du 28 avril 2017), celui-ci n'a pas encore été soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres.

Si l'atelier national participatif d'analyse des conflits pour l'élaboration d'une stratégie de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté a été organisé du 19 au 21 juillet 2017, il est anticipé que la stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté ainsi que son plan d'action ne seront pas disponibles avant la fin du mois de septembre 2017 (date de fin du projet). L'atelier de validation de la stratégie nationale de prévention des conflits et de renforcement de la citoyenneté est actuellement programmé pour les 13 et 14 novembre 2018.

~~L'élaboration de~~ La troisième phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix à la Guinée a été finalisée fin 2017 et les projets ont été initiés début 2018. ~~n'a pu être initiée telle que prévue dans le document de projet celle-ci devant être~~ Ils sont fondés sur :

- le rapport final de l'évaluation indépendante du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix n'a été disponible que le 17 juillet 2017,
- L'atelier participatif d'analyse des conflits des 19 et 21 juillet 2017, et dont la stratégie nationale qui en découle ne sera pas disponible avant la fin du mois de septembre 2017.

En outre, la Commission de Consolidation de la paix a décidé de mettre fin à sa configuration Guinée le 12 juillet 2017, sur la base des recommandations de la mission de revue de l'engagement entre la République de Guinée et la Commission de Consolidation de la Paix (rapport du 24 avril 2017).

Par ailleurs des projets complémentaires sont en cours d'élaboration pour combler d'autres gaps de consolidation de la paix, notamment autour de l'impact sur les conflits du changement climatique et du renforcement de la confiance dans les services de police. Qui plus est trois notes conceptuelles soumises par l'UNCT en réponse à l'appel à proposition GYPI 2018 ont été présélectionnés pour être développés en document de projet.

Au regard des éléments ci-dessous il convient d'étendre le « projet de transition Secrétariat Permanent, Réconciliation et Cohésion Sociale » jusqu'au 30 juin 2019 2020 afin de :

- Assurer l'accompagnement de la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale sur la base des recommandations de la CPRN (sans coût additionnel) ;
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente de prévention des conflits et de consolidation de la paix et d'une infrastructure nationale de paix et de renforcement de la cohésion sociale (sans coût additionnel) ;

- Accompagner la mise en œuvre du portefeuille de consolidation de la Paix en Guinée jusqu'à la fin des projets en cours d'élaboration (aux alentours de juin 2020). ~~formulation de la troisième phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix ainsi que sa mise en œuvre jusqu'en juin 2019, avec coût additionnel. En outre cette révision du projet permettra la prise en compte des recommandations de l'évaluation indépendante du PPCP2 adressées au Secrétariat et au Comité de Pilotage, tel qu'annoncé dans la note au dossier de la Coordonnatrice résidente du SNU en date du 21 avril 2017, suite aux recommandations du PAC de PBSO du 5 avril 2017.~~

b) Justification et impact de la révision de ce projet :

Sur la base des éléments contextuels décrit ci-dessus cette révision du document de projet permettra d'accompagner sans coûts additionnels la mise en œuvre des résultats 2 (réconciliation) et 3 (cohésion sociale).

Par ailleurs cette révision permettra d'assurer l'accompagnement du Secrétariat Permanent pour l'élaboration et la mise en œuvre de la troisième phase d'appui du fonds de Consolidation de la Paix à la Guinée qui devrait se terminer en juin 2020~~2019~~. Cette révision du résultat 1 (Secrétariat) avec une augmentation de coût de + 500 000 ~~685 853,68~~ USD permettra au Secrétariat de renforcer la coordination et cohésion du portefeuille de consolidation de la Paix en Guinée, tout en assurant le suivi du portefeuille jusqu'en juin 2020~~la prise en compte des recommandations de l'évaluation indépendante du PPCP2~~. Cet objectif additionnel sera reflété dans le résultat 1 du projet. La révision permettra en outre d'assurer la prise en charge du Conseiller en Paix et développement à 50% jusqu'en décembre 2019.

II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Nouveaux résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

La présente révision du document de projet a un impact sur le premier résultat. En effet il était initialement prévu que le Secrétariat, dans le cadre de ce projet, accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et mette en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour une troisième phase d'appui du PBF. En plus de ces éléments, et du fait de cette révision du document de projet, le Secrétariat accompagnera aussi la mise en œuvre de la troisième phase d'appui du PBF. Ces éléments sont ajoutés au cadre de résultats ci-après (résultat 1). ~~La durée de la mise en œuvre des volets 2 et 3 est aussi étendue jusqu'au 31 mars 2018.~~

b) Budget révisé :

L'augmentation du budget du projet ne concerne que le résultat 1, les budgets des volets 2 et 3 (résultats 2 et 3) ne sont pas concernés par cette révision. La présente révision du projet permet l'accompagnement de la troisième phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix par le Secrétariat Permanent.

Voir tableau excel joint, mettant en exergue les changements en rouge comme demandé dans les Guidelines 2018 du PBF

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

1. Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF et accompagne la mise en œuvre de ces projets.

Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits : PNUD	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	Les besoins critiques de Consolidation de la Paix sont identifiés et des réponses programmatiques adaptées sont élaborées conjointement, puis examinées et approuvées par le COPIL puis PBSO.			
Activité 1.1.1.	Missions conjointes (départements ministériels, agences SNU, primature, secrétariat) de terrain	10 000	5. Frais de déplacement	Elaboration des lignes de base Accompagnement évaluation indépendante Mission d'appui technique de PBSO
Activité 1.2	Ateliers d'élaboration et de validation des projets,	10 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Processus participatif d'élaboration des projets: Rencontres du Comité technique et du COPIL
Produit 1.2	Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est doté de suffisamment de ressources techniques pour accompagner efficacement le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix.			
Activité 1.2.1	Les équipes sont fonctionnelles	828 000	1. Personnel et autres employés	12 mois du PDA (PS) + P3
		119 220	4. Services contractuels	Coordonnateur National, Assistant administratif, 2 chauffeurs, 1 VNUN.
Activité 1.2.2.	Dépenses de fonctionnement	44 500	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	gardiennage, téléphone, essence, etc.
		10 000	3. Équipement, véhicules et mobilier	Incluant la dépréciation.
		10 000	2. Fournitures, produits de base, matériels	Fournitures de base
	Learning	10 000	5. frais de déplacement	Learning
Activité 1.2.3.	Suivi conjoint des projets	15 000	5. frais de déplacement	Missions trimestrielles de terrain
	Missions de suivi de PBSO et missions de présentation des gaps stratégiques aux bailleurs du PBF	20 000	5. frais de déplacement	Mission d'appui technique de PBSO Mission auprès de la PBC
	Évaluation finale du projet	30 000	4. Services contractuels	Consultants
	Rencontres du Comité de pilotage, Comité technique, et des comités de projet	20 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Incluant retraite PBF

	Direct Project Cost	20 300	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Contribution aux Frais direct du PNUD
--	---------------------	--------	---	---------------------------------------

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – PNUD (volet 1 Secrétariat)			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	305 000	+ 523 000	828 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	5 000	+ 5 000	10 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)		+ 10 000	10 000
4. Services contractuels	92 735,25	+ 56 484,75	149 220
5. Frais de déplacement	40 000	+ 15 000	55 000
6. Transferts et subventions aux homologues	0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	63 300	+ 31 500	94 800
Sous-total	511 035,25	+ 640 984,75	1 147 020
8. Coûts indirects*	35 772,47	+ 44 868,93	-80 291,4
TOTAL	546 807,72	+ 685 853,68	1 227 311,4

Les autres volets ne font pas l'objet de modifications budgétaires, aussi le budget du projet révisé par catégorie de dépense se lira comme suit :

Catégorie de dépense	Montant PNUD (total volet 1 + 3) Initial	Montant de l'entité bénéficiaire HCDH	Budget d'origine	Augmentation proposée (volet 1, PNUD, voir tableau précédent)	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	305 000,00	0	305 000,00	+ 523 000	828 000

2. Fournitures, produits de base, matériels	8 000,00	7 500,00	15 500,00	+ 5 000	20 500
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	15 000,00	0	15 000,00	+ 10 000	25 000
4. Services contractuels	162 835,25	92 690,00	255 525,25	+ 56 484,75	312 010
5. Frais de déplacement	71 987,00	39 997,00	111 984,00	+ 15 000	125 984
6. Transferts et subventions aux homologues	0	0	0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	88 400,00	0	88 400,00	+ 31 500	119 900
Sous-total	651 222,25	140 187,00	791 409,25	+ 640 984,75	1 423 394
8. Coûts indirects*	45 585,56	9 813,090	55 398,65	+ 44 868,93	100 267,58
TOTAL	696 807,81	150 000,09	846 807,90	+ 685 853,68	1 532 661,58

c) **Capacité des nouvelles entités récipiendaires de l'ONU et des nouveaux partenaires d'exécution :**

Il n'y a pas de nouveaux partenaires d'exécution ou d'entités récipiendaires de l'ONU

III. Gestion et coordination

a) **Gestion du projet :**

En conformité avec les recommandations du rapport de l'évaluation indépendante du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix le suivi des projets par le Secrétariat Permanent sera renforcé. À cette fin il devra :

- Solliciter les informations financières détaillées, par produits et catégories budgétaires, des différents projets du portefeuille sur une base mensuelle, et produire des recommandations opérationnelles et financières à l'attention des agences du SNU et ONG récipiendaires sur la gestion des projets,
- Transmettre les informations financières détaillées des projets à PBSO sur une base trimestrielle,

De même le Secrétariat pourra convoquer les réunions des comités de coordination et de suivi des projets sur une base mensuelle, de manière à assurer un partage régulier de l'information entre les différents partenaires au projet (départements ministériels, agences du SNU, OSC) et permettre un suivi de la mise en œuvre effectif tant sur le plan substantif que financier. Au cours de ces rencontres des

propositions de réorientation des projets pourraient être identifiées pour être soumises aux instances de gouvernance du Fonds de Consolidation de la Paix.

En outre le Secrétariat du PBF sera systématiquement invité par les agences de mise en œuvre, à participer aux différentes activités et à (au besoin) prendre la parole lors des différentes cérémonies, inaugurations et lancement d'activités financées par le Fonds de Consolidation de la Paix, afin d'assurer la visibilité du Fonds. De même tous les supports audio-visuels mentionneront le Fonds de consolidation de la Paix.

b) Gestion des risques :

Il n'y a pas de modification de la matrice de gestion des risques prévus dans le document de projet.

c) Suivi et évaluation :

Le suivi-évaluation du portefeuille de projets sera assuré par un chargé de suivi-évaluation (SB4) avec l'appui du le Chargé de Programme (P3 International), ~~avec l'appui d'un Volontaire des Nations Unies national.~~

Les suivis conjoints ou spécifiques périodiques seront réalisés par les équipes conjointes et/ou des équipes de projets sous l'accompagnement du coordonnateur national et du chargé de programme. Des missions de suivi conjoints seront organisées sur une base trimestrielle.

Les comptes rendus des réunions et rapports de toutes les activités seront dressés pour information au Président, au vice-président et aux membres du comité de pilotage.

Des rapports d'état d'avancement semestriels seront mis à la disposition de ce Comité après examen et validation du Comité technique.

Un plan de suivi et d'évaluation sera réalisé, il déterminera comment les données nécessaires seront recueillies, les responsabilités en matière d'analyse de données et de rapports ainsi que l'approche proposée pour l'utilisation systématique de suivi et de l'évaluation des données pour l'évaluation des performances et des améliorations si nécessaires.

Le Secrétariat apportera un appui aux agences du SNU et aux départements ministériels pour l'élaboration des rapports finaux de projets ainsi qu'aux ateliers de capitalisation des différents projets. Des évaluations spécifiques pourront être commanditées pour mesurer de manière particulière et distinctive l'impact du PPCP2.

~~Le Secrétariat apportera un appui à l'équipe en charge de l'évaluation indépendante du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix.~~

Afin d'assurer un suivi efficace des projets le Secrétariat pourra convoquer les réunions des comités de coordination et de suivi des projets sur une base mensuelle, de manière à assurer un partage régulier de l'information des différents partenaires au projet (départements ministériels, agences du SNU, OSC) et permettre un suivi de la mise en œuvre effectif tant sur le plan substantif que financier.

Enfin le projet fera l'objet d'une évaluation finale externe.

d) Dispositions administratives (langage normalisé) : (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluriparténaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux

donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁶ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre de l'année concernée;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

IRF – Cadre de résultat révisé – PBF/IRF-167 : « Projet de transition : Secrétariat Permanent, Réconciliation et cohésion sociale »							
Pays : Guinée							
Dates effectives du projet : 1^{er} janvier 2017 – 30 juin 2019							
Domaine de priorité du Fonds : 4 (Ré)-établissement des services administratifs essentiels : 4.3. Gouvernance de ressources de consolidation de la Paix (y compris le Secrétariat PBF)							
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends : (2.1) Réconciliation nationale ;							
Théorie du changement de l'IRF : Si le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est maintenu pendant la période de transition jusqu'en juillet 2017 et qu'il met en place les mécanismes participatifs nécessaires à l'élaboration de nouveaux projets, Alors la nouvelle phase d'appui de PBSO permettra de consolider les acquis du PPC2 et de répondre aux défis émergents de la République de Guinée, tout en assurant une forte appropriation nationale.							
Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2017	2018		Etapes
Description du résultat 1 : Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF et accompagne la mise en œuvre de ces projets.		Indicateur de résultat 1 a : La République de Guinée dispose d'une prochaine phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix	Une nouvelle phase d'appui est mise en place, basée soit sur un plan prioritaire ou un cadre stratégique pour un paquet des IRFs	X			1. rapport de la revue de la déclaration d'engagements mutuels, 2. rapport de l'évaluation indépendante du PPC2 3. décision stratégique de poursuivre l'appui (PBSO) 4. Processus collaboratif d'élaboration des projets (voir point II.a. du procod.
		Indicateur de résultat 1 b : La République de Guinée bénéficie d'un appui flexible de la Commission de Consolidation de la Paix Niveau de référence : inscription de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission de Consolidation de la Paix	Mise en place d'une nouvelle modalité d'appui de la Commission de Consolidation de la Paix	X			1. rapport de la revue de la déclaration d'engagements mutuels 2. recommandations et conclusions de la déclaration d'engagements mutuels 3. décision sur les nouvelles modalités d'appui de la CCP à la République de Guinée

	<p>Cible : La Guinée bénéficie d'un appui plus flexible de la part de la Commission de Consolidation de la Paix</p> <p>Indicateur 1.0 : La communication entre le Secrétariat et le Bureau d'appui à la consolidation de la Paix est renforcée.</p> <p>Niveau de référence : Communication ad hoc, en fonction des besoins</p> <p>Cible : la Communication est améliorée ; en plus des communications ad hoc, des discussions régulières sont institutionnalisées.</p>								<p>1. une fréquence de discussion est arrêtée conjointement.</p> <p>2. Les rencontres/échanges sont organisés et tenus sur la base de la fréquence arrêtée</p>
	Compte rendu des Discussions et rencontres	X	X	X	X	X	X	X	<p>1. rencontres et discussions préparatoires avec l'évaluation indépendante</p> <p>2. appui à l'organisation de la mission en Guinée</p> <p>3. facilitation de la mise en relation avec les parties prenantes</p> <p>4. facilitation des descentes sur le terrain</p> <p>5. commentaires sur les rapports intermédiaires et finaux</p>
<p>Produit 1.1</p> <p>Les besoins critiques de Consolidation de la Paix sont identifiés et des réponses adaptées sont élaborées conjointement, puis examinées et approuvées par le COPIL, puis PBSC.</p>	<p>Indicateur 1.1.1</p> <p>Nombre de rencontre de coordination et de préparation des nouveaux projets</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 15-20</p>	X	X	X	X	X	X	X	<p>Rapport de l'évaluation indépendante</p>
<p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Le Secrétariat apporte un appui technique à l'évaluation indépendante du PPCP2</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	<p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Le Secrétariat apporte un appui technique à l'évaluation indépendante du PPCP2</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	X	X	X	X	X	X	X	

		Cible : réévaluation indépendante est réalisée						
		Indicateur 1.1.3 Nombre de nouveaux projets validés et approuvés Niveau de référence : 0 Cible : 4-6	Les projets validés et financés par le PBF seront postés sur le site du MPTF : mptf.undp.org	X	X	X		
		Indicateur 1.1.4 Degré d'appréciation de l'appui du secrétariat dans la formulation des projets/programmes par la partie nationale et les agences du SNU Niveau de référence : a contreparties nationales, N/A b. agences N/A Cible : a contreparties nationales, bon b. agences, bon	Enquête de perception légère sur une base annuelle à partir de 2018 au mois de juin 2016	X	X	X	X	
	Produit 1.2 Le Secrétariat Permanent du fonds de consolidation de la paix en Guinée Comité de Pilotage est doté de suffisamment de ressources techniques pour accompagner efficacement le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle phase d'appui du Fonds de	Indicateur de résultat 1.2.1 Nombre de personnels opérationnels Niveau de référence : 6 Cible : 7	Rapports	X	X	X	X	Recrutement d'un chargé de suivi-évaluation (SB4)
		Indicateur de résultat 1.2.2 Nombre de rencontres de la task force des Nations Unies Niveau de référence : 0 Cible : 16-20	Compte rendu des rencontres et liste de présence	X	X	X	X	

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

1. Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF et accompagne la mise en œuvre de ces projets.

Numero du produit	Nom des produits	Budget des produits :	Modifications	Nouveau budget	Catégorie de dépense de	Commentaires (par exemple sur les
Produit 1.1	Les besoins critiques de Consolidation de la Paix sont identifiés et des réponses programmatiques adaptées sont élaborées conjointement, puis examinées et approuvées par le COPIL puis PBSO.					
Activité 1.1.1.	Missions conjointes (départements ministériels, agences SNU, primature, secrétariat) de terrain	10 000,00	5 000,00	15 000,00	5. Frais de déplacement	Elaboration des lignes de base Accompagnement évaluation indépendante Mission d'appui technique de PBSO
Activité 1.2	Ateliers d'élaboration et de validation des projets,	10 000,00	3 800,00	13 800,00	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Processus participatif d'élaboration des projets. Rencontres du Comité technique et du
Produit 1.2	Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est doté de suffisamment de ressources techniques pour accompagner efficacement le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix.					
Activité 1.2.1	Les équipes sont fonctionnelles	828 000,00	317 000,00	1 145 000,00	1. Personnel et autres employés	18 mois du PDA (P5) soit une prise en charge à 50% sur la période 2017-2019
		119 220,00	95 388,00	214 608,00	4. Services contractuels	Coordonnateur National (SB5), Assistant administratif (SB3), 2 chauffeurs, 1 chargé suivi-
Activité 1.2.2.	Dépenses de fonctionnement	44 500,00	15 000,00	59 500,00	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	gardiennage, téléphone, essence, etc.
		10 000,00	4 000,00	14 000,00	3. Équipement, véhicules et mobilier	Incluant la dépréciation.
		10 000,00	5 000,00	15 000,00	2. Fournitures, produits de base, matériels	Fournitures de base
	Learning	10 000,00	-	10 000,00	5. frais de déplacement	Learning
	Suivi conjoint des projets	15 000,00	10 000,00	25 000,00	5. frais de déplacement	Missions trimestrielles de terrain

Activité 1.2.3.	Missions de suivi de PBSO et missions de présentation des gaps stratégiques aux bailleurs du PBF	20 000,00	-	20 000,00	5. frais de déplacement	Mission d'appui technique de PBSO Mission auprès de la PBC
	Évaluation finale du projet	30 000,00	-	30 000,00	4. Services contractuels	Consultants
	Rencontres du Comité de pilotage, Comité technique, et des comités de projet	20 000,00	2 000,00	22 000,00	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Incluant retraite PBF
	Direct Project Cost	20 300,00	10 000,00	30 300,00	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Contribution aux Frais direct du PNUD
TOTAL	1 147 020,00	457 188,00	1 614 208,00			

Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – PNUD (volet 1 Secrétariat)			
Catégories de dépense	Budget révision septembre 2017	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	828 000,00	317 000,00	1 145 000,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	10 000,00	5 000,00	15 000,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	10 000,00	4 000,00	14 000,00
4. Services contractuels	149 220,00	95 388,00	244 608,00
5. Frais de déplacement	55 000,00	15 000,00	70 000,00
6. Transferts et subventions aux homologues	-	-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	94 800,00	30 800,00	125 600,00
Sous-total	1 147 020,00	467 188,00	1 614 208,00
8. Coûts indirects*	80 291,40	32 703,16	112 994,56
TOTAL	1 227 311,40	499 891,16	1 727 202,56